



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 7 -  
SÉANCE N° 529 DU 24 JUIN 2024

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2024

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Flécharde, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon (à partir de 19 h 05), Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 24), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 38), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Geneviève Pham-Sigmann (jusqu'à 19 h 05), Michel Neveu a donné pouvoir à Éric Paris, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Pétron, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière et Samia Sultani a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul.

#### Était excusé

Henri Renié, conseiller municipal.

Lucile Périn et Bruno Flécharde sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 26 juin 2024.

## CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 24 JUIN 2024

## DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-1 et suivants,

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2024,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les répartitions budgétaires par chapitre,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

## DÉLIBÈRE

## Article 1er

La décision modificative n°1 se présente de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPALSECTION DE FONCTIONNEMENTDEPENSES

chapitre	compte	DM1
011-CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	62876-À UN GFP DE RATTACHEMENT	677 000,00
	6288-AUTRES	-741,60
<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>		<b>676 258,40</b>
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	6336-COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL	-10 000,00
	64111-RÉMUNÉRATION PRINCIPALE	-746 000,00
	64112-SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	-8 000,00
	64113-NBI	-5 000,00
	64118-AUTRES INDEMNITÉS	-135 000,00
	64131-RÉMUNÉRATIONS	-144 000,00
	6417-RÉMUNÉRATIONS DES APPRENTIS	-9 000,00
	6451-COTISATIONS À L'U.R.S.S.A.F.	-155 000,00
	6453-COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	-254 000,00
	6454-COTISATIONS AUX A.S.S.É.D.I.C.	-5 000,00
	64731-VERSÉES DIRECTEMENT	-6 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 012</b>		<b>-1 477 000,00</b>
023-VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	023-VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	109 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 023</b>		<b>109 000,00</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-691 741,60</b>

## RECETTES

chapitre	compte	DM1
002-RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	002-RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	-741,60
<b>TOTAL CHAPITRE 002</b>		<b>-741,60</b>
731-FISCALITÉ LOCALE	73111-IMPOTS DIRECTS LOCAUX	-258 000,00
	73123-TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION OU A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIÈRE	-550 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 731</b>		<b>-808 000,00</b>
	74111-DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES	11 000,00
	741123-DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) DES COMMUNES	91 000,00
74-DOTATIONS ET PARTICIPATION	741127-DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP) DES COMMUNES	-13 000,00
	74833-ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXE FONCIERE	28 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>		<b>117 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>-691 741,60</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

chapitre	compte	DM1
5001-PLAN QUALITÉ VOIRIE	2315-INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	107 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 5001</b>		<b>107 000,00</b>
5002-PLAN VÉGÉTALISATION	2312-AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS	25 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 5002</b>		<b>25 000,00</b>
5009-DOTATION ÉQUIPEMENTS	2041511-BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES	109 000,00
	21828-AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT	-50 000,00
	2188-AUTRES	-22 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 5009</b>		<b>37 000,00</b>
5010-DIVERS AMÉNAGEMENTS URBAINS	2315-INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	10 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 5010</b>		<b>10 000,00</b>
5011-AMÉNAGEMENTS CENTRE VILLE	2315-INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-70 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 5011</b>		<b>-70 000,00</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>109 000,00</b>

## RECETTES

chapitre	compte	DM1
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	109 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 021</b>		<b>109 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>109 000,00</b>

### Article 2

La décision modificative n°1 pour l'année 2024 est approuvée.

Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, trois conseillers municipaux s'étant abstenus (Pierrick Guesné, Vincent D'Agostino et Lucile Périn) et cinq conseillers municipaux ayant voté contre (Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Souldani, Stéphanie Hibon-Arthuis et Didier Pillon).

Le Maire

Signé : Florian Bercault